

Consultation publique partielle

RCO

Prise de position de POST Technologies par rapport aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique partielle de l'offre de référence "RCO – Reference Co-location Offer" du 31 août au 1^{er} octobre 2018



1. Introduction

POST Technologies constate qu'aucun opérateur n'a pris position dans le cadre de cette consultation publique partielle portant sur une modification de l'offre de référence pour la fourniture de services de co-location (RCO Reference Co-location Offer).

2. Prise de position de POST Technologies

Vu que l'article 3 (4) du règlement 14/177/ILR du 28 août 2014 concernant les procédures à suivre par un opérateur identifié comme puissant sur le marché dans le cadre de l'obligation de publication d'une offre de référence définit que "**l'offre de référence devient applicable** après l'adaptation résultant des consultations menées, dès sa publication et **au plus tôt deux mois après la publication du projet d'offre de référence**", la version soumise à la consultation entrera en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2018.